

Villecresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014**

**DELIBERATION N°2014-078**

**ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU RU D'YVRON AU SYAGE  
POUR LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE  
L'YERRES »**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Marysa VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD,*

**Absents représentés :**

*Monsieur Patrick GIVON représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,  
Monsieur André ARDIOT représenté par Madame Marie-Renée AUROUSSEAU,  
Monsieur Marc LECOMTE représenté par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Karina BUYSE représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,  
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,  
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Didier GIARD,  
Madame Annie-France VIDON représenté par Monsieur René-Jean Cullier de Labadie,  
Madame Anne-Marie MARTINS représentée par Madame Sylvie ZANOUNE.*

*Monsieur Christian FOSSOYEUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18;

Vu la délibération du Comité syndical du SIARV en date du 16 mars 2011 visant à l'extension des compétences du SIARV à la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres, à l'approbation des demandes d'adhésion à cette compétence des communes et groupements de communes situées sur le bassin versant de l'Yerres, à la transformation du SIARV en syndicat mixte et à la modification de ses statuts ;

Vu l'arrêté interpréfectoral 30 septembre 2011 prononçant la transformation du SIARV en syndicat mixte à la carte, le SyAGE ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2012 approuvant l'adhésion de 3 nouvelles communes et 2 EPCI au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE » ;

Considérant la demande d'adhésion à la compétence « mise en œuvre du SAGE » formulée par le Syndicat Mixte du Ru d'Yvron ;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité syndical du SyAGE réuni dans sa séance du 24 juin 2014 ;

Sur proposition de Monsieur Jacques Lochon et après avoir délibéré ;

**A l'unanimité**

**Article 1 :** Approuve la demande d'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du SyAGE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

